

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3794 - JEUDI 30 JUILLET 2020

PÊCHE MARITIME

Le gouvernement veut réduire
les licences de pêche

Suite à l'interpellation des parlementaires concernant le surnombre des navires de pêche dans les eaux du Congo, notamment dans le Kouilou et au large de Pointe-Noire, le Premier ministre, Clément Mouamba, a annoncé, lors de la séance des questions orales avec débat au Sénat, la volonté du gouvernement de réduire le nombre des licences de pêche.

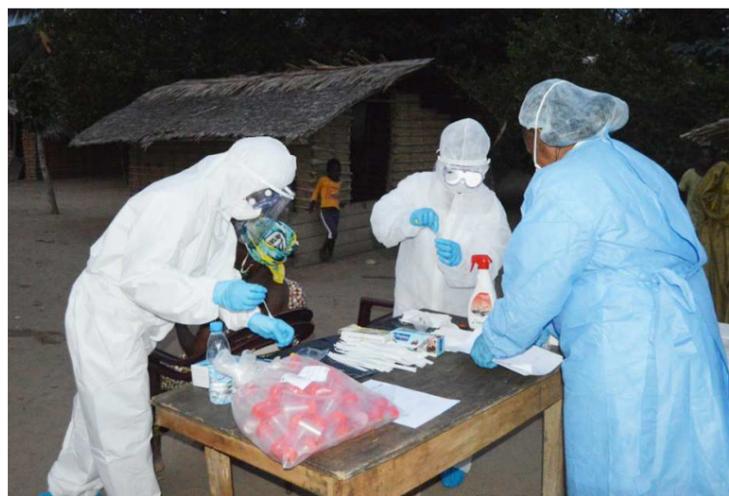
Selon les parlementaires qui évoquent un risque d'épuisement de stocks en poisson, sur 170 km de côte dont dispose le pays, 110 licences de pêche sont attribuées, un nombre jugé plus élevé comparativement à d'autres pays de la sous-région.

Page 3



Une embarcation dans le bassin portuaire DR

COVID-19

Le danger des déchets
biomédicaux

Une équipe d'intervention rapide manipulant les équipements liés à la Covid-19

L'augmentation des déchets biomédicaux de différents types constitue un danger pour l'environnement. Si ces déchets sont détruits selon un circuit d'incinération bien défini au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, à la clinique municipale

Albert-Leyono et au site de Kintélé, dans les autres structures dépourvues d'incinérateurs, ils sont brûlés dans des trous laissant échapper la fumée qui peut s'avérer dangereuse pour la population environnante, estime un biologiste.

Page 5

INFRASTRUCTURES SANITAIRES

La maternité de Kindamba fait
peau neuve

La sous-préfecture de Kindamba et la localité de Loukouo, dans le département du Pool, viennent de se doter respectivement d'une maternité et d'un Centre de santé intégré réhabilités dans le cadre du projet de consolidation de la paix et démarrage du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants.

Financée par le Fonds de consolidation de la paix, pour un coût de plus de 250 millions FCFA, la réhabilitation de cette maternité vient ainsi contribuer à l'amélioration des conditions de prise en charge médicale des femmes enceintes du district sanitaire Kindamba-Vindza-Kimba.

Page 16



SANTÉ

Plus de trois cents personnes meurent
chaque jour d'hépatite

L'humanité a célébré le 28 juillet la journée mondiale contre l'hépatite sur le thème : « Un avenir sans hépatite ». Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de trois cents personnes perdent la vie chaque jour dans le monde des suites du cancer du foie et d'autres complications liées à l'hépatite B et C.

L'OMS a également révélé que les personnes qui présentent des complications liées à l'hépatite courent un plus grand danger de développer une forme grave de la Covid-19. Malgré le faible coût de la dose du vaccin à la naissance, seuls treize pays africains l'ont introduit dans leur programme.

Page 6

Éditorial
Trafic aérien

Page 2

ÉDITORIAL

Trafic aérien

Après plusieurs mois de fermeture pour cause de Covid-19, les lignes nationales aériennes congolaises vont dans les semaines à venir s'ouvrir à nouveau au trafic des passagers en provenance ou en partance pour l'étranger. Si les dates de cette reprise internationale ne sont pas encore connues, les impératifs sécuritaires appellent à la vigilance de tous les instants sur les plans de la maintenance des infrastructures et de la surveillance médicale.

Le 21 juillet, le comité national de sûreté de l'aviation civile était réuni pour entre autres, rappeler les mesures que dicte la situation actuelle de cette crise sanitaire mondiale. Désinfecter et encore désinfecter les places qui accueillent les agents durant les heures de travail, les passagers et les bagages, dans les moyens de locomotion ordinaires et à bord des aéronefs, sont la règle stricte à observer, rappelait-on à cette occasion. Ce protocole reste en vigueur tant que la pandémie contre laquelle la communauté des États s'est liguée n'est pas éradiquée.

Dans le cadre de cette reprise, il faut noter que l'Europe qui s'est apprêtée à relancer le trafic aérien observe avec appréhension le rebond des cas de contamination dans de nombreux pays de son espace géographique. Pour tenter de mieux contrôler la circulation du virus, des appels se multiplient pour que les gens prennent suffisamment de précautions et ne se relâchent pas, des reconfinements partiels sont rétablis dans certaines régions qui avaient été déconfinées.

La situation telle que décrite signifie que l'on doit intégrer à la reprise du trafic aérien international appelé de tous les vœux les risques qui l'entourent. Une chose est de ne pas laisser les économies s'effondrer complètement du fait de la maladie, une autre est de créer les conditions d'une relance de l'activité qui préserve la santé des usagers. Pour le cas du Congo, cela a été rappelé lors de la réunion des experts de l'aviation civile, en plus des mesures sanitaires qui doivent être renforcées, il est urgent de prémunir les plateformes aéroportuaires contre les incidents d'ordre sécuritaire.

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Le député Jean Tite Ntessani inhumé au cimetière du Centre-ville de Brazzaville

Le Parlement congolais a rendu, le 29 juillet, un dernier hommage au député siégeant de la première circonscription électorale de Mindouli, dans le département du Pool, Jean Tite Ntessani, décédé le 17 juillet à Brazzaville à l'âge de 71 ans.



Isidore Mvouba rendant un dernier hommage à Jean Tite Ntessani/Adiac

Né le 19 février 1949 à Kindzaba, dans le district de Mindouli, l'illustre disparu siégeait à l'Assemblée nationale depuis septembre 2012 pour le compte du Parti congolais du travail (PCT). Membre de la commission défense et sécurité à la chambre basse du Parlement, il a milité entre 2004 et 2012, au sein du Club 2002 Parti pour l'unité et la République.

Sur le plan professionnel, Jean Tite Ntessani fut un ingénieur en informatique réputé, d'après des témoignages. En effet, après avoir terminé le cours normal des Instituteurs adjoint de Chaminade en 1965, il a intégré la Fonction publique avant de servir à l'école de Divenié, dans le département du Niari. Inscrit à un cours par correspondance en informatique en France en 1970,

il bénéficia en 1974 d'un stage dans le même pays, couronné par un diplôme d'Analyste-programmeur en 1977.

Embauché à l'Office congolais d'informatique (OCI), Jean Tite Ntessani, qui a contribué au développement de plusieurs applications informatiques, a été recruté en 1986 à la Caisse nationale de prévoyance sociale, actuelle Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Il obtient le diplôme d'ingénieur en informatique, après avoir bénéficié d'un stage de perfectionnement en France en 1989. Toutes ces qualifications ont fait de l'élu de Mindouli chef de service informatique à la CNSS à son retour en 1994. Une fonction qu'il occupa jusqu'en 2004, année de son admission à la retraite.

Des qualités que ses collègues dé-

putés ont reconnu le 29 juillet au cours de la cérémonie d'adieux, dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, en présence du président du Sénat, Pierre Ngolo. « Honorable Jean Tite Ntessani, tu étais un grand ingénieur en informatique, député d'envergure, un militant de tous les instants, dévoué et toujours prêt au combat pour ton parti, le PCT. Tu as été un digne représentant du peuple de la circonscription n°1 de Mindouli. Tous tes collègues députés t'appréciaient », a témoigné le président de la commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale, Henri Zoniaba, dans l'oraison funèbre.

Notons que Jean Tite Ntessani laisse deux veuves et neuf enfants.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombète
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PÊCHE MARITIME

Le gouvernement va ramener le nombre de navires à une cinquantaine

Le Premier ministre, Clément Mouamba, a annoncé le 23 juillet dernier devant les membres du Sénat l'engagement du gouvernement de réduire le nombre de bateaux de pêche industrielle à une cinquantaine.

« Il y a un grand nombre de navires de pêche au Congo. C'est une préoccupation constante du gouvernement depuis pratiquement quatre ans. Nous avons également fait ce constat. Nous étions à 106 navires. A ce jour, nous comptons 78, c'est beaucoup et l'objectif c'est d'arriver à une cinquantaine à l'horizon 2021 », a-t-il déclaré.

Selon le chef du gouvernement, il est également question d'éliminer les navires en bois qui ont

vieilli et d'autres qui ne sont plus adaptés dans le contexte de la pêche industrielle, notamment les bateaux en acier.

Clément Mouamba répondait aux préoccupations du sénateur Justin Goma Gabou qui déplorait la présence d'environ une centaine de navires de pêche sur les 170 km du

littoral maritime congolais. Le Gabon compte 24 navires pour 800 km de côte, l'Angola 50 pour 1650 km et le Cameroun 62 pour 360 km.

Par ailleurs, d'autres préoccupations ont été évoquées notamment la création d'un village flottant à la frontière avec le Cabinda où se prati-

querait une pêche quelque peu sauvage avec une quarantaine de bateaux appartenant à une société étrangère ; le non-respect de la zone de reproduction des espèces par certains pêcheurs industriels, l'utilisation des filets avec des mailles non conventionnelles, l'intrusion des pêcheurs indus-

triels dans la zone réservée à la pêche artisanale détruisant sans conséquences aucune les filets des pêcheurs artisanaux. « C'est une préoccupation du gouvernement parce que notre côte ne peut pas être celle où tout est permis, où on a des bateaux en surnombre... Ce sont des préoccupations du gouvernement et on s'attèle à mettre fin à ce désordre », a indiqué le Premier ministre.

Jean Jacques Koumba

« C'est une préoccupation du gouvernement parce que notre côte ne peut pas être celle où tout est permis, où on a des bateaux en surnombre... Ce sont des préoccupations du gouvernement et on s'attèle à mettre fin à ce désordre »

CYBERCRIMINALITÉ

Le Congo veut adapter sa législation aux normes internationales

Le gouvernement congolais s'active pour l'adhésion du pays à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, un instrument juridique international exigeant aussi bien en matière de la répression des crimes informatiques que du respect des libertés fondamentales.

Le processus d'adhésion de la République du Congo à la Convention de Budapest est soutenu par l'Union européenne (UE) à travers son initiative Glacy+ de renforcement de capacités des pays africains mise en œuvre par le Conseil de l'Europe. À ce sujet, un atelier d'échanges a réuni en visioconférence, le 29 juillet, le ministre congolais des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, son collègue de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga, et les partenaires européens.

La rencontre est censée permettre aux deux parties d'échanger sur le contenu de la législation congolaise, notamment la récente loi n°27-2020 du 5 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité et sa conformité avec la Convention de Budapest et surtout avec la Convention de l'Union africaine sur la cyber-sécurité et la protection de données à caractère personnel.

Ce genre d'échanges devrait, en effet, permettre à la partie congolaise de renforcer son dispositif législatif ; de promouvoir une législation, des politiques et des stratégies cohérentes en matière de cybercriminalité ; de renforcer la capacité des autorités de police à enquêter sur la cybercriminalité et à s'engager dans une coopération policière efficace entre elles ainsi qu'avec les unités de lutte contre la cybercriminalité ; ainsi que de permettre aux magistrats d'appliquer la loi, de poursuivre et de juger efficacement les affaires de cybercriminalité et de s'engager dans la coopération internationale.

La doctrine nationale de réponse à la délinquance informatique repose essentiellement sur la protection, la répression et la coopération. « Le gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires pour protéger son cyberspace contre les attaques malveillantes et se conformer à la réglementation internationale en vigueur en matière de lutte contre la cybercriminalité par l'assainissement de sa cyber-législation grâce à l'adoption et à la promulgation de lois spécifiques soumises à l'appréciation des experts de l'UE », a signifié Léon Juste Ibombo.

L'expert sénégalais, Papa Assane Touré, est chargé de l'étude sur l'évolution de la législation congolaise. Même si l'adoption par le Congo des lois en vue de lutter contre la cybercriminalité constitue une avancée, cet expert pense que de nombreuses lacunes subsistent en matière de qualification de certaines infractions, de procédures d'enquête et de mécanisme de coopération internationale. Il recommande, par exemple, que la mission de l'interception de données relatives au contenu soit confiée à un magistrat indépendant à la place du procureur de la République comme prévu dans la législation nationale.

Fiacre Kombo

DÉFENSE

Dix-huit entreprises en lice pour la construction et la réhabilitation de plusieurs ouvrages, session unique 2020

Les offres relatives à la construction et la réhabilitation du bâtiment R+1 à usage Mess et réfectoire de la direction générale de l'équipement et la réhabilitation du bâtiment dortoir de Makoua (base militaire n°3) ont été ouvertes le 28 juillet dans la salle de réunion de la zone militaire de défense n°9 à Brazzaville.



Une vue de la séance d'ouverture des offres

Le projet prévoit également la réalisation des études techniques pour la réhabilitation du siège du ministère de la Défense nationale, l'acquisition en matériel médicaux, ainsi que la réhabilitation du bâtiment transit inter armée de Brazzaville.

Les dix-huit entreprises qui ont

soumissionné sont Ets Nzo Service, Huag Loys, Sheraton Business, Biotec International, Société Lavarel Environnement, Ets Ress-Services, Central BTP, Société Colambans Services, Société BA-C-EL, Géostrade Afrique, Aldroz Uni-Services, Société Clo-Services, ENCO, Zengwei

technique Congo, Société CETRA, Ita Construction, MBTP et Société M22 Compagnie. Le montant des offres va de 49,3 millions à 826,1 millions de FCFA. La réalisation de ce projet sera entièrement financée par le budget d'investissement de l'État, exercice 2020.

Le conseiller du ministère de la Défense nationale, secrétaire permanent de la cellule de gestion des marchés publics, le colonel Hector Elvis Ahissou, a précisé que la réalisation de ce projet obéit au Plan national de développement, il s'agit de permettre au ministère de la Défense nationale d'acquiescer le matériel, de réaliser les installations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Conformément à la réglementation en vigueur, le choix pour chaque offre sera publié après examen des dossiers par la sous-commission d'évaluation de la cellule de gestion des marchés publics. Pour assurer l'égalité entre les entreprises candidates, la sous-commission d'évaluation travaillera à huis clos, dans la stricte observation de la confidentialité et de l'impartialité.

Guillaume Ondzé

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la sixième fois

Compte tenu de l'augmentation constante des cas positifs au Covid-19, la chambre basse du parlement a prorogé à nouveau, le 28 juillet, à la demande du gouvernement, l'état d'urgence sanitaire pour un délai de vingt jours à compter du 30 juillet.

C'est le sixième état d'urgence sanitaire prorogé depuis le confinement total. Il couvre, cette fois-ci, la période allant du 30 juillet au 18 août prochain. Cette prorogation est l'une des stratégies adoptées par le gouvernement pour mieux renforcer la lutte contre la pandémie de Covid-19 qui continue de sévir dans le pays.

Approuvé à l'unanimité par les députés, le texte de loi y relatif vient en appui du décret publié lors du confinement total, réglant l'organisation et le fonctionnement de l'état d'urgence sanitaire.

Ce décret précise que l'état d'urgence sanitaire est décrété par le président de la République, en conseil des ministres, qui en in-

forme la nation par un message. Il couvre une durée maximale de vingt jours, mais peut être prorogé par le Parlement, à la demande du gouvernement.

L'état d'urgence, rappelle la même loi, est organisé et piloté par l'autorité civile, en cas de menace à l'ordre public, de péril réel ou imminent, résultant des événements graves, tels que la pandémie, les catastrophes naturelles ou autres événements sociaux malheureux de grande ampleur.

Il diffère de l'état de siège, qui lui, est décrété en cas de menace étrangère ou d'une insurrection armée. Celui-ci est dirigé exclusivement par l'autorité militaire. Défendant le texte de loi, le ministre

de la Justice, des droits humains et de la Promotion des peuples autochtones a souligné que cette nouvelle autorisation permettra au gouvernement de renforcer les stratégies de riposte en vue de briser la chaîne de contamination dans le pays et réduire le nombre d'infections.

« La Constitution dispose que l'état d'urgence ne peut dépasser vingt jours. Celui-ci, en cours, s'expirera le 29 juillet, pour poursuivre la lutte contre la pandémie de coronavirus, il était normal que le gouvernement ait pris cette nouvelle autorisation, afin de prendre d'autres mesures complémentaires permettant de bien gérer la crise », a précisé Aimé Ange Wilfrid Bininga.

Rappelons que le Congo a atteint, à ce jour, plus de 3000 cas confirmés de Covid-19.

Firmin Oyé

COMMUNIQUE DE PRESSE

Yaoundé, 23 juillet 2020

Appel à candidatures pour la 8^{ème} édition du SAIIT, Brazzaville-2020

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) organise du 15 au 18 Octobre 2020 à Brazzaville (Congo), la 8^{ème} édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT) sous le thème << **Propriété Intellectuelle, Innovation et défis sanitaires** >>.

Le SAIIT a pour objectifs :

- de détecter et de faire émerger les meilleurs résultats de recherche, inventions et innovations technologiques susceptibles d'aboutir à la création d'entreprises dans les Etats membres de l'OAPI ;
- de promouvoir les projets innovants et/ ou nouveaux produits ou services.

Le présent appel à candidatures est lancé pour sélectionner les meilleures inventions et innovations technologiques relevant prioritairement de la santé et des domaines connexes.

Cet appel à candidatures est ouvert aux inventeurs, aux chercheurs, aux institutions de recherche et développement, aux établissements d'enseignement, aux écoles d'ingénieurs et aux entreprises des Etats membres de l'OAPI.

La sélection des inventions et innovations technologiques se fera sur la base des critères de nouveauté, de niveau d'inventivité et d'opportunité commerciale.

Plusieurs prix dont le Grand Prix du Président de la République du Congo seront décernés aux meilleures inventions et innovations technologiques présentées au SAIIT.

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés au siège de l'Organisation, auprès des Structures Nationales de Liaison avec l'OAPI (SNL) ou par voie électronique à l'adresse : oapi@oapi.int. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 août 2020.

Les renseignements complémentaires et les formulaires d'inscription sont à trouver sur les sites web : www.oapi.int ou www.oapi.int/saiit.

A Propos de l'OAPI...

L'OAPI est l'Office intergouvernemental des 17 Etats membres chargé de délivrer les titres de propriété industrielle, notamment les brevets d'inventions et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, des dessins ou modèle industriels et des obtentions végétales. L'OAPI est également l'agence chargée de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans les Etats membres.

Etats membres de l'OAPI :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

OAPI, Place de la Préfecture
B.P.887 YAOUNDE, Cameroun
Tél. +(237) 222 205 700/699 314 672/677 314 084



www.oapi.int

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Prudence dans la gestion des déchets biomédicaux liés à la Covid-19

Si les masques, gants, blouses, visières et autres intrants utilisés dans la riposte à la Covid-19 se dérobent du circuit de destruction, il se posera un grand problème de santé publique avec un impact négatif sur l'environnement.

Le taux des déchets biomédicaux de différents types, plastiques entre autres, augmente du fait de la riposte à la crise sanitaire qu'impose le coronavirus. Les structures de santé débordées par la situation se battent tant bien que mal à les incinérer par tous les moyens pour en réduire l'impact sur la santé et l'environnement.

« Dans les centres de prise en charge, notamment le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, la clinique municipale Albert-Leyono et au site de Kintélé, ces déchets sont détruits selon un circuit d'incinération bien défini », a expliqué Béni Ngambou, biologiste hospitalier, membre de l'équipe d'intervention rapide de la sous-commission surveillance épidémiologique du Comité national de riposte à la pandémie.

Par ailleurs, dans les localités de l'arrière-pays touchés par cette pandémie, les trous sont creusés avec des dispositifs d'évacuation de fumée à l'image des fours traditionnels de fabrication de pain. « La Covid-19 peut se transmettre par inhalation. Ces



Une équipe d'intervention rapide manipulant les équipements liés à la Covid-19

dispositifs sont donc créés pour canaliser la fumée qui peut s'avérer dangereuse pour la population environnante», a expliqué le biologiste hospitalier. Il s'agit là des installations temporaires pour parer, dans l'urgence, les conséquences liées à ces

déchets qui peuvent propager la pandémie contre laquelle la lutte est engagée.

Risques

Si les déchets biomédicaux liés à la Covid-19 ne sont pas bien gérés par des déversements incontrôlés, des com-

bustions à ciel ouvert ou incinération incontrôlée peuvent conduire à la libération des toxines dans l'environnement. Ainsi, la pandémie qui constitue déjà un grand problème de santé publique et facteur révélateur des limites du système sanitaire entraînera des

conséquences qui pourraient ressembler à une équation sanitaire à plusieurs inconnus que les pouvoirs publics devraient résoudre.

Vigilance

Depuis le début de la crise sanitaire, les pouvoirs publics renforcent les capacités du pays à riposter à travers notamment l'achat des équipements de protection et de prise en charge dans les structures dédiées à cet effet. La gestion des déchets biomédicaux voudrait aussi que les structures de prise en charge ne puissent pas manquer d'incinérateurs ou d'autres équipements pouvant permettre de faire fonctionner à plein régime le circuit du traitement des déchets.

Par ailleurs, certains équipements comme les masques à usage unique, les gants, les visières sont utilisés par la population tant à domicile que dans les administrations publiques et privées. La nécessité de renforcer la sensibilisation à la manière de détruire ces déchets ou encore d'assister les administrations dans leur gestion s'impose.

Rominique Makaya

« La Covid-19 peut se transmettre par inhalation. Ces dispositifs sont donc créés pour canaliser la fumée qui peut s'avérer dangereuse pour la population environnante »

FONCTION PUBLIQUE

Les diplômés de la Russie réclament leur intégration

Le coordonnateur du Collectif pour l'essor des diplômés de Russie (CEDR), Lionel Ray Bindinkou, a révélé le 28 juillet, au cours d'un entretien avec les Dépêches de Brazzaville, le désarroi de ces jeunes congolais de retour au pays. Après plusieurs années de formation à l'étranger, souvent grâce aux bourses de l'Etat congolais, ces derniers peinent à s'intégrer professionnellement.

« Trouver une solution pour nous en nous intégrant à la fonction publique », tel est le cri d'alarme lancé par les diplômés de la Russie. Selon Lionel Ray Bindinkou, le gouvernement se doit de se pencher sur la question relative à l'intégration de ces Congolais. « Nous avons constaté que les diplômés de la Russie sont souvent très délaissés. C'est un véritable calvaire que nous vivons au quotidien. Nous souffrons car la majorité d'entre nous étant dans la trentaine sans emploi vivent encore au crochet de leurs parents », a expliqué le coordonnateur du collectif de ces diplômés.

Cette situation, a-t-il poursuivi, devient insupportable. Certains d'entre eux ont totalisé sept ans depuis leur retour sans emploi ni promesse de recrutement, lorsque d'autres depuis pratiquement un, deux ou trois ans, font des stages, sans avenir. « Nous sommes tous dans une situation de précarité », a-t-il

indiqué.

Mécontents de leur situation actuelle, ces diplômés de Rus-



Lionel Ray Bindinkou entouré des membres du collectif CEDR/Adiac

sie, à travers la voix du coordonnateur du CEDR, sollicitent du gouvernement la mise en place d'une politique d'intégration à l'immédiat des étudiants évoluant à l'étranger. « Nous souhaiterions que l'Etat nous intègre dès notre retour. C'est lui qui nous a envoyés à l'étranger et malgré tout, nous avons décidé de rentrer dans notre pays après nos études contrairement à beaucoup de nos amis. Nous nous sentons vraiment délaissés. Mais

nous avons décidé de lutter contre ce fléau qui est la fuite des cerveaux dont notre pays est victime. », a-t-il précisé.

À ce jour plusieurs démarches ont été lancées par le CEDR sans aucune suite favorable. Le collectif que cette fois-ci les résultats seront fructueux afin ces

jeunes expriment de vive voix leurs doléances auprès des autorités congolaises.

Œuvrant depuis 2018, le CEDR est un collectif constitué de 98 jeunes diplômés répondant aux différents profils repartis en plusieurs domaines d'études à savoir : des ingénieurs en informatique, des médecins généralistes, des économistes, des littéraires, géologues, des ingénieurs en bâtiments, etc.

Gloria Imelda Lossele

BREVET D'ÉTUDES TECHNIQUES

6095 candidats présentés cette année

Les épreuves écrites du Brevet d'études techniques (BET), session de juillet 2020, ont démarré ce 29 juillet, sur toute l'étendue du territoire national.



Lancement des épreuves écrites à Brazzaville DR

Au total, 6095 candidats prennent part à cet examen d'Etat, répartis sur 43 centres, parmi lesquels 202 candidats inscrits au Brevet d'études professionnelles (BEP), 284 au Brevet technique (BT), 78 au Brevet des techniciens forestiers et 1457 à Brazzaville regroupés en sept centres.

Les candidats vont plancher pendant cinq jours sur plusieurs matières réparties en quatre séries, à savoir l'industrie, l'agriculture et l'hôtellerie. Parmi ces matières, on peut citer, entre autres, la biologie végétale, les sciences physiques, histoire et géographie, mathématiques, sciences naturelles, zootechnie générale et spéciale, sciences économiques, ainsi que la dictée, etc.

C'est le secrétaire général du département de Brazzaville, Bonsang Oko Letchaud, qui a procédé au lancement des épreuves, en présence de plusieurs membres de cabinet du ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

A cette occasion, le secrétaire général du département de Brazzaville, se prêtant aux questions des journalistes, a reconnu que pour la session 2020, tout a été bien organisé et qu'il fallait s'adapter au contexte actuel, par rapport à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, pour vérifier si les mesures barrières sont respectées. « Et comme vous l'avez constaté, les centres ont été éclatés en deux, pour respecter la distanciation physique entre les candidats et les candidates », a souligné Bonsang Oko Letchaud.

Guillaume Ondzé

LUTTE CONTRE L'HÉPATITE

L'OMS exhorte à une action concertée

Dans le cadre de la journée mondiale contre l'hépatite, célébrée le 28 juillet, le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique a fait une déclaration invitant les experts sanitaires et les gouvernants des pays africains et ceux du monde entier à œuvrer ensemble pour éliminer cette maladie qui représente actuellement une menace accrue pour la santé publique d'ici à 2030.

Le thème retenu pour cette année est : « Un avenir sans hépatite ». L'objectif est, selon la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, Matshidiso Moeti, de mieux faire connaître cette maladie qui représente une menace pour la santé publique et constitue l'un des facteurs et cause de la mortalité. Cela s'illustre à travers les statistiques car, sur les soixante-onze millions d'Africains atteints d'hépatite virale chronique, trois cents personnes perdent la vie chaque jour des suites du cancer du foie et d'autres complications liées à l'hépatite B et C.

Justifiant le bien-fondé de ce thème, l'OMS a signifié qu'il souligne toute l'importance de la prévention de la transmission mère-enfant de l'hépatite B et de l'intensification de la prévention, du dépistage et du traitement pour lutter contre la maladie.

« L'hépatite B représente 85 % de la charge de morbidité due à la maladie dans la région africaine de l'OMS. La période d'infection la plus vulnérable se situe au cours du premier mois de vie et peut être prévenue par la vaccination contre l'hépatite B, précisément par l'administration d'une dose de naissance au cours des premières 24 heures de vie. Le fait d'atteindre une couverture d'au moins 90 % dans la région devrait largement contribuer à la prévention d'environ un million de nouvelles infections et d'un million de décès par cancer du foie d'ici à 2035

», a précisé l'OMS en insistant sur le fait que c'est une maladie dangereuse, car elle peut passer inaperçue pendant des années et avoir des conséquences dévastatrices. Par exemple, une malade d'origine Ghanéenne âgée de vingt-cinq ans a été diagnostiquée avec une hépatite B et un cancer du foie lors des soins prénatals. Son bébé a été protégé par une dose de naissance du vaccin anti-hépatite B qui lui a été administrée dans les 24 heures suivant sa naissance, mais l'avenir de la maman était incertain. « Nous ne savions pas que l'infection pouvait être si silencieuse et les conséquences si graves », a déploré un membre de la famille de la malade.

Malgré le faible coût de la dose du vaccin à la naissance, seuls treize pays africains l'ont introduit dans leur programme

En effet, attirant l'attention des Etats, l'OMS a spécifié que malgré le faible coût de la dose de naissance du vaccin contre l'hépatite B, seulement treize pays africains l'ont introduit, ce qui est bien en-deçà de l'objectif de vingt-cinq pays fixé pour 2020. Et, jusqu'à présent, quinze pays ont lancé des plans nationaux de lutte contre l'hépatite. Parmi lesquels, le Rwanda et l'Ouganda qui ont mis sur pied des programmes nationaux de dépistage et de traitement de cette maladie. Alors que, l'organisation collabore avec les pays

et les partenaires pour accélérer les actions visant à réduire de 90 % les nouvelles infections liées à l'hépatites B et C et à réduire de 65 %, le nombre de décès que pourra entraîner la maladie d'ici à 2030.

« Pour atteindre ces objectifs, il est urgent d'introduire et de généraliser l'administration de la dose de naissance du vaccin contre l'hépatite B, de tirer le meilleur parti des infrastructures destinées à la lutte contre le VIH/sida et la syphilis pour prévenir la transmission mère-enfant de l'hépatite et de veiller à ce que les mères aient accès aux services de dépistage et de traitement », a précisé encore l'OMS.

Les personnes qui présentent des complications liées à l'hépatite devant un grand risque de contracter la Covid-19

Selon la responsable de l'OMS pour l'Afrique, Matshidiso Moeti, au moment où nous luttons contre la pandémie de la Covid-19, une menace se profile à l'horizon, notamment celle d'assister à de nouveaux retards à la fois dans l'administration généralisée de la dose de naissance du vaccin contre l'hépatite B et dans la prestation d'autres services essentiels de lutte contre l'hépatite. Car, les personnes qui présentent des complications liées à l'hépatite courent un plus grand danger de développer une forme grave de la Covid-19. Elles doivent continuer à béné-

ficier des services essentiels de prévention et de traitement de l'hépatite pendant la pandémie et au-delà.

« Je félicite à cet égard l'Organisation des premières dames d'Afrique pour son plaidoyer en faveur de la triple élimination de la transmission mère-enfant du VIH/sida, de la syphilis et de l'hépatite B », a reconnu Matshidiso Moeti.

Par ailleurs, pour le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, aucun enfant ne devrait risquer de décéder plus tard du simple fait qu'il n'a pas été vacciné lorsqu'il était nourrisson. L'étape que nous venons de franchir signifie que nous avons fortement réduit le nombre de cas de lésion hépatique et de cancer du foie chez les générations futures. Car, la prévention de la transmission de l'hépatite B de la mère à l'enfant est la stratégie centrale pour combattre la maladie et sauver des vies.

Ce que les Etats devraient faire face à ces statistiques écoeürants

Etayant les données liées à cette maladie, l'OMS a signifié que trois cent vingt cinq millions de personnes dans le monde sont atteintes d'hépatite virale B ou C, neuf cent mille décès par an sont dus à l'infection par le virus de l'hépatite B, 10% des personnes ayant une hépatite B et 19 % des personnes ayant une hépatite C savent qu'elles sont atteintes et 42% des enfants dans le monde bénéficient de la dose de vaccin

anti-hépatite B prévue à la naissance.

En effet, pour l'OMS l'hépatite virale est une inflammation du foie à l'origine de différentes pathologies, dont le cancer du foie. Il existe cinq grandes souches d'hépatite virus à savoir : A, B, C, D et E. Ensemble, l'hépatite B et C qui sont les causes de mortalité les plus fréquentes, avec un million de décès chaque année. C'est pourquoi, durant cette période où sévit la pandémie de Covid-19, l'hépatite virale continue à causer la mort de milliers de personnes chaque jour. Ainsi, pour contrer la situation, les Etats doivent prévenir l'infection chez les nouveau-nés en les vaccinant et en les faisant recevoir au moins deux doses supplémentaires du vaccin ; éliminer la transmission mère-enfant en dépistant toutes les femmes enceintes pour leur administrer un traitement nécessaire ; élargir l'accès au dépistage et au traitement et maintenir les services essentiels de prévention et de prise en charge des hépatites pendant la pandémie de Covid-19.

« Avec l'engagement politique des gouvernements et des partenaires, adossé sur des ressources financières et intégré dans une approche axée sur le renforcement des systèmes de santé, et avec des communautés informées et dotées des moyens d'action nécessaires, nous pouvons parvenir à un avenir sans hépatite », a conclu Matshidiso Moeti.

Rock Ngassakys

MALI

Le Premier ministre appelle l'opposition à rejoindre le gouvernement d'union nationale

Le Premier ministre malien, Boubou Cissé, a rencontré le 28 juillet l'imam Mamoud Dicko, pour lui demander de convaincre le mouvement d'opposition M5-RFP afin qu'il intègre le gouvernement d'union nationale.

Le chef du gouvernement, reconduit dans ses fonctions le 11 juin par le président Ibrahim Boubacar Keïta, a constitué un cabinet composé de six ministères régaliens, qui a pour première mission de former un gouvernement d'union nationale.

« La valeur ajoutée de cet exécutif restreint est de pouvoir négocier, dans les meilleurs délais, la sortie de la crise dans laquelle nous sommes » et « d'aller très rapidement vers la mise en place d'un gouvernement d'union nationale », a expliqué à la presse le Premier ministre à l'issue du Conseil des ministres.

« Je voudrais en profiter pour lancer un appel, un appel sin-

cère à nos sœurs et à nos frères du M5-RFP et d'autres regroupements pour qu'ils entrent dans ce gouvernement », a-t-il dit. « J'aimerais dire qu'ils sont attendus et même fortement désirés en ce prochain attelage gouvernemental qui doit être mis en place incessamment », a poursuivi Boubou Cissé.

Dans un communiqué publié

mardi matin, le M5-RFP a estimé que ce plan de sortie de crise ne « correspond aucunement aux attentes des Maliens », malgré les pressions des membres du Conseil de sécurité de l'ONU, qui ont exhorté lundi soir toutes les parties à « suivre ces recommandations sans délai ».

L'ONU, pour sa part, a appelé au respect des recommandations de la CEDEAO. « Les membres

du Conseil de sécurité ont exhorté les parties maliennes à suivre ces recommandations sans délai afin de surmonter les tensions, de donner la priorité au dialogue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'alimenter les tensions et de menacer l'Etat de droit », a précisé l'ONU dans un communiqué.

Rappelons que les chefs d'Etat

de la sous-région ont avalisé, le 27 juillet, lors d'un sommet virtuel de trois heures les efforts de médiation entrepris depuis des semaines par la CEDEAO, a indiqué le président en exercice de l'organisation régionale, le chef de l'Etat nigérien Mahamadou Issoufou.

Mais ils sont allés plus loin en évoquant pour la première fois un « régime de sanctions » contre ceux qui « poseront des actes contraires à la normalisation ».

En outre, les dirigeants ouest-africains ont insisté pour que les mesures de leur plan de sortie de crise soient mises en œuvre « au plus tard » le 31 juillet.

Yvette Reine Nzaba

« Les membres du Conseil de sécurité ont exhorté les parties maliennes à suivre ces recommandations sans délai afin de surmonter les tensions, de donner la priorité au dialogue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'alimenter les tensions et de menacer l'Etat de droit »

LIBYE

Le HCR condamne les exactions subies par des migrants

Le Haut-Commissariat aux réfugiés a publié, le 29 juillet, un nouveau rapport sur le calvaire des migrants qui tentent de rejoindre l'Europe.

Le document fait état des milliers de migrants qui meurent ou subissent des exactions au cours de leur périple à travers l'Afrique vers les côtes méditerranéennes, et dresse une liste de maltraitances : (morts violentes, abus sexuels, détentions arbitraires, trafic d'êtres humains...)

« Pendant ce voyage, personne ne se préoccupe de savoir si vous vivez ou si vous mourrez », peut-on lire dans le rapport du Haut commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR), qui détaille les souffrances et sévices subis par les migrants entre les mains des passeurs, des trafiquants et des milices armées.

En 2018 et 2019, au moins mille sept cent cinquante personnes sont mortes durant leur périple, ce qui représente soixante douze morts par mois en moyenne. « Cela en fait une des routes les plus mortelles du monde pour les réfugiés et les migrants », note le HCR.

A ces morts s'ajoutent ceux qui périssent en Méditerranée dans leur tentative de gagner l'Europe (plus de mille deux cents en 2019 selon l'Organi-



« Le nombre de migrants interceptés en mer par les autorités libyennes est en hausse depuis le début de l'année 2018 »

sation internationale des migrations). Près d'un tiers des migrants meurent en tentant de traverser le Sahara. Les autres périssent dans le sud de la Libye ou le long de la route ouest-africaine incluant Bamako au Mali et Agadez au Niger. Les femmes et les hommes

« risquent le viol et les abus sexuels », particulièrement aux check-points et aux frontières, ainsi que lors de la traversée du désert. 31% des réfugiés interrogés ont été témoins ou ont subi des violences sexuelles dans plus d'un endroit tout le long de

leur voyage.

Selon le rapport, les passeurs sont les principaux responsables de ces violences en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est. En Afrique de l'Ouest, ce sont les forces de sécurité, les militaires ou la police, pour un quart des violences,

La plupart de ceux qui tentent la traversée vers l'Europe sont interceptés par les garde-côtes libyens. Plus de six mille deux cents migrants ont été renvoyés vers les côtes libyennes cette année, et sont souvent détenus arbitrairement dans des centres de détention officiels ou clandestins, indique le document. « Une action décisive et concertée doit être menée par les Etats de la région, avec le soutien de la communauté internationale, pour mettre fin à cette cruauté, protéger les victimes et juger les criminels », a déclaré le Haut Commissaire aux réfugiés, Filippo Grandi, cité dans le texte. Le HCR appelle donc à protéger les personnes vulnérables et à combattre les réseaux de trafiquants.

La situation des migrants s'est encore aggravée depuis le lancement d'une offensive sur Tripoli par l'homme fort de l'est libyen, le maréchal Khelifa Haftar, et par l'arrivée de la pandémie du coronavirus. Les départs de migrants depuis les côtes libyennes ont augmenté entre janvier et avril 2020, comparé à la même période.

Yvette Reine Nzaba

Les femmes et les hommes « risquent le viol et les abus sexuels »

RCA

L'ONU renouvelle l'embargo sur les armes pour un an

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, le 28 juillet, à l'unanimité, de proroger d'un an l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine (RCA), tout en créant une nouvelle dérogation pour les lance-roquettes.

L'adoption de la résolution 2536 (2020) s'est faite à main levée dans la salle du Conseil économique et social (ECOSOC), plus grande que celle du Conseil de sécurité, pour respecter la distanciation sociale imposée par la pandémie de la COVID-19. Le Conseil prévoit d'alterner des réunions en personne et visioconférences.

En adoptant ce texte, le Conseil de sécurité décide que, jusqu'au 31 juillet 2021, tous les États membres devront conti-

nuer de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects d'armements à la République centrafricaine, à partir de leur territoire ou à travers leur territoire ou par leurs ressortissants, ou au moyen de navires battant leur pavillon ou d'aéronefs immatriculés chez eux. Dans ses neuf dérogations, le Conseil parle pour la première fois de livraisons de lance-roquettes et de munitions spécialement

conçues pour ces armes. Ce nouvel assouplissement de l'embargo sur les armes vise à répondre aux besoins spécifiques des forces de sécurité centrafricaines, a expliqué la France, porte-parole de la résolution qui a rappelé que les quinze ont déjà procédé à trois assouplissements depuis le début de l'embargo.

Mais au nom de l'Estonie, la Belgique et l'Allemagne, les États-Unis ont dit craindre que, sans une bonne gestion

des stocks d'armes et de munitions, ce nouvel assouplissement risque de favoriser la prolifération des lance-roquettes et donc leur contrebande. Le Royaume-Uni a dit partager ces craintes alors que la République dominicaine a exhorté la République centrafricaine à remplir les critères fixés par le Conseil pour éviter que les armes ne tombent dans les mains des groupes armés. La Fédération de Russie n'a pas dit autre chose, voyant dans la réalisation de ces critères, une chance pour la République centrafricaine d'obtenir « d'ici à un an », ce qu'elle réclame: la levée des sanctions.

« Si l'embargo sur les armes a joué un rôle po-

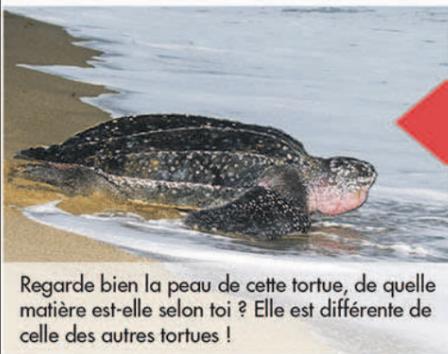
sitif au début du conflit, il sape à présent les capacités des forces de sécurité centrafricaines alors que pendant ce temps-là les auteurs de trouble continuent de s'armer grâce à la contrebande », a argué la Fédération de Russie.

De son côté, le Niger a fait valoir que les sanctions sont là pour appuyer les progrès vers la paix et la concrétisation des aspirations des autorités nationales. Le souci de ces aspirations a été mis en avant par la Chine.

Dans cette résolution, le Conseil a dûment prorogé jusqu'au 31 août 2021 le mandat du Groupe d'experts chargé de suivre le respect des sanctions.

Y.R.Nz.

« Si l'embargo sur les armes a joué un rôle positif au début du conflit, il sape à présent les capacités des forces de sécurité centrafricaines alors que pendant ce temps-là les auteurs de trouble continuent de s'armer grâce à la contrebande »,



Regarde bien la peau de cette tortue, de quelle matière est-elle selon toi ? Elle est différente de celle des autres tortues !

OUANDA DÉCOUVRE LA TORTUE LUTH

Chaque jeudi du 30 juillet au 3 septembre, Ouanda découvre un nouvel animal d'une des aires protégées de la République du Congo. Elle partagera ses aventures, pour que toi aussi tu découvres la beauté naturelle de ton pays.

Les activités sont adaptées aux enfants de 3 à 12 ans. La participation des parents est recommandée pour les plus jeunes.

OUANDA EST EN VOYAGE DANS LE PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI, AU SUD-OUEST DU CONGO, A QUELQUES HEURES DE LA VILLE DE POINTE-NOIRE

Panel 1: SALUT, JE M'APPELLE OUANDA. SAIS-TU OÙ JE PEUX VOIR LES TORTUES LUTHS ?

Panel 2: OUI, VIENS AVEC MOI JE VAIS TE MONTRER !

Panel 3: MAIS POURQUOI ?

Panel 4: ENTRE OCTOBRE ET MARS, LES TORTUES REVIENNENT AU MÊME ENDROIT OÙ ELLES SONT NÉES.

Panel 5: POUR PONDRE LEUR CENTAINE D'ŒUFS. JE ME SOUVIENS LA NUIT OÙ J'AI VU CE MOMENT MAGIQUE.

Panel 6: MAIS IL N'Y A PAS DES CENTAINES DE BÉBÉS TORTUES LÀ ?

Panel 7: NON, TRÈS PEU DEVIENNENT ADULTES ELLES SONT EN VOIE DE DISPARITION.

Panel 8: REGARDE, LES PETITS SE DIRIGENT VERS L'OcéAN CAR CES TORTUES VIVENT DANS LES EAUX PROFONDES

Panel 9: MAIS POURQUOI ? LES BÉBÉS TORTUES SONT SOUVENT MANGÉS PAR D'AUTRES ANIMAUX OU MENACÉS PAR LES ACTIVITÉS DES HOMMES.

Panel 10: OH ELLES SONT SI MIGNONNES, IL FAUT LES PROTÉGER !

RETROUVE NOUS LA SEMAINE PROCHAINE POUR SUIVRE LES AVENTURES DE OUANDA !

ACTIVITÉ PRATIQUE

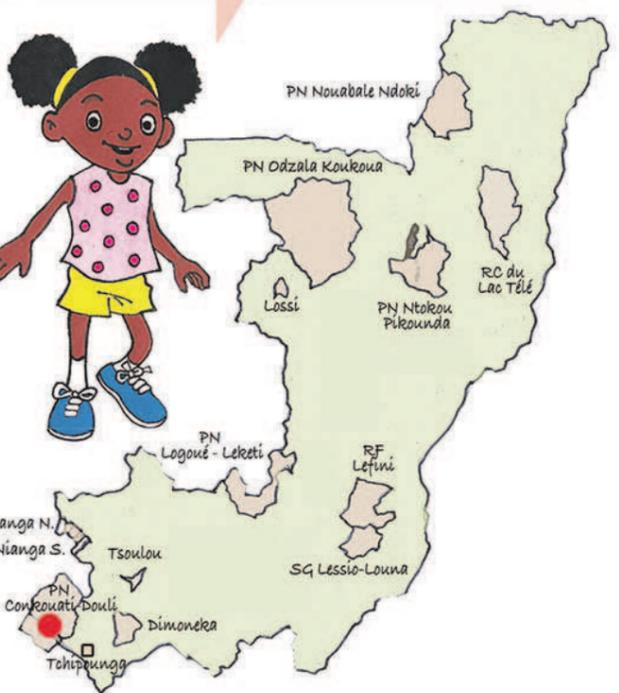
Sais-tu que les tortues luths adorent manger les méduses ? Mais souvent elles ne peuvent pas faire la différence entre le plastique qui flotte dans l'océan et les méduses. Les tortues peuvent mourir en mangeant du plastique !

Pourquoi c'est important ? Les tortues luths maintiennent nos océans en bonne santé, en particulier les algues marines et les récifs coralliens.

Comment peux-tu les protéger ? Ne jette pas de plastique sur les sols et dans les eaux. Les matières plastiques qui se retrouvent dans la rivière finiront dans les océans.

Prend un bout de plastique usé et fabrique une méduse !

Après avoir suivi les instructions des photos, met la méduse fabriquée dans une bouteille ou un seau d'eau et remue-la. Vois-tu maintenant à quel point c'est très facile pour une tortue de confondre le plastique avec une méduse ? Le Congo a été l'un des premiers pays africains à interdire les sacs en plastique !



À TOI LA PAROLE

Dis-nous quel animal au Congo est ton préféré et pourquoi. Envoie ta réponse sur **WhatsApp : +242 05 656 5543** ou **+242 06 579 4999**

Quelques réponses seront publiées sur les réseaux sociaux, suis-nous sur **Facebook et Instagram : @EduConservation**

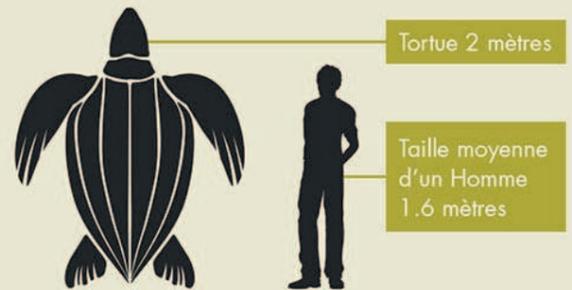
1. Vrai. Mais elles doivent remonter à la surface pour respirer.
2. Faux. Elles aiment manger les méduses. Les requins aiment manger les tortues.
3. Vrai. Leur peau ressemble à du cuir mais la coque n'est pas dure comme les autres tortues.



Ces fiches d'activités hebdomadaires sont une initiative de Sabine Plattner African Charities (SPAC). SPAC contribue à la protection de la nature par l'éducation et la responsabilisation des communautés. SPAC soutient le gouvernement congolais dans le cadre du projet EduConservation, de programmes pour le Développement de la Petite Enfance et de Recherches. Lors de cette pandémie de Covid-19, les enfants pourront profiter de ces fiches d'activités.

LE SAVAIS-TU ?

Quelle tortue peut être plus lourde que 11 hommes et presque la taille d'une petite voiture ? **C'est la tortue luth. Elle est la plus grande des 9 espèces de tortues marines.**



VRAI OU FAUX ? Coche la bonne réponse

1. Les tortues luths peuvent descendre à une profondeur d'1 kilomètre dans l'océan. V F
2. La nourriture préférée des tortues luths est le requin. V F
3. La peau des tortues luths ressemble à du cuir. V F

*Tu trouveras les réponses en bas à droite de la page.

Regarde le point rouge sur cette carte, c'est le Parc national de Conkouati-Douli. C'est là qu'on trouve ces tortues luths. Il n'y en a plus beaucoup dans le monde, nous devons protéger ces magnifiques animaux !



FINANCE

Le Groupe UBA annonce des nominations au niveau international - Six nouveaux Directeurs Généraux en Afrique, ainsi que des postes internationaux et d'exécutifs au niveau du Groupe.

United Bank for Africa Plc (UBA) a annoncé la nomination de Rokia Hacko, Chioma Mang, Chinedu Obeta, Bode Aregbesola, Kingsley Ulinfun et Usman Isiaka en qualité de Directeurs Généraux de six de ses 20 filiales à travers l'Afrique, sous réserve des approbations des régulateurs locaux. Les nouveaux MD/CEO auront pour mission de piloter la stratégie et les activités du Groupe respectivement au Mali, en Ouganda, en Zambie, au Sénégal, en Tanzanie et en Sierra Leone.

Par ailleurs, Ogechi Altraide est nommé nouveau Responsable de la Banque de détail au niveau du groupe ; Amadou Konate, Responsable de la Trésorerie et des paiements internationaux pour UBA America. Ces nominations internationales viennent compléter les nominations antérieures de Sola Yomi-Ajayi en qualité de MD UBA America et de Patrick Gutmann, nouveau MD de UBA Royaume-Uni. UBA offre une gamme complète de produits et services bancaires aux entreprises, aux institutions multilatérales et aux gouvernements effectuant des transactions depuis et avec l'Afrique.

Plus tôt ce mois, UBA a annoncé la nomination respectivement d' Ayoku Liadi et d' Oliver Alawuba, en tant que directeurs généraux adjoints en charge des activités du Groupe au Nigéria et en Afrique, montrant ainsi l'importance des activités africaines de UBA et de son positionnement stratégique en tant que « Banque globale de l'Afrique ».

S'exprimant sur ces nominations, le Président du Groupe UBA, Tony O. Elumelu, a déclaré : « Les nominations reflètent la forte croissance des activités panafricaines du Groupe, actuellement responsables de plus de 40% du chiffre d'affaires total du Groupe et l'importance croissante de nos activités internationales à Londres, Paris et New York, en offrant des solutions de trésorerie, de trading et de services bancaires supérieurs aux entreprises et aux clients du monde entier. Nous nous engageons à catalyser la croissance sur le continent africain et les nouveaux DMD prennent des fonctions à une période très exaltante, alors que le Groupe met en œuvre ses solutions numériques innovantes à travers le continent africain ». La nomination de trois nouveaux directeurs exécutifs

nationaux a également été annoncée à savoir Haoua Cissé en qualité de Directrice exécutive de la banque des grandes entreprises à UBA Mali ; Samba Fall, en tant que directeur exécutif de la banque des grandes entreprises, Sénégal et Julien Kouassi en tant que directeur exécutif de la banque des grandes entreprises, UBA Côte d'Ivoire.

United Bank for Africa est l'un des plus grands employeurs du secteur financier sur le continent africain, avec plus de 20.000 employés à l'échelle du groupe et offrant des services à plus de 20 millions de clients, à travers ses quelques 1.000 succursales et plus de 30.000 guichets automatiques, points de vente et agences en Afrique. Opérant dans 20 pays africains et dans le monde entier notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France, UBA fournit des services bancaires aux particuliers, entreprises et institutions, favorisant ainsi l'inclusion financière et mettant en œuvre des produits de pointe, dont le tout premier chat bot bancaire en Afrique, LEO.

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Blvd Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, Immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

IATA

HARIOM TRAVELS

Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À **DUBAI**

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

ESCLAVAGE

L'histoire oubliée des Africains-Iraniens

La population iranienne, surtout au sud du pays, est constituée entre 10% et 15% de personnes d'origine africaine. Leur histoire remonte à la pratique de l'esclavage sur les côtes du golfe d'Oman, du XVIII^e au XX^e siècle.

L'histoire d'afro-descendants en Iran est mal connue, parce qu'elle est insuffisamment documentée. Mais la traite dans ce pays prend définitivement fin sous le règne de Reza Shah Pahlavi. Une loi est votée, le 7 février 1929. Toute personne entrant en Iran, en tant qu'esclave, est considérée comme libre et toute personne procédant à l'achat, vente, exploitation d'un être humain est passible d'un à trois ans d'emprisonnement. Cette abolition tardive oublie les descendants des Africains-Iraniens arrivés ici par la force. Les Iraniens pensent que ce sont des "Noirs du sud", dont la couleur de la peau est attribuée aux grandes chaleurs de la région.

Une culture musicale venue d'Afrique de l'est

Ces Iraniens "noirs" ont, entre autres, caractéristiques aux Noirs d'Afrique les sonorités musicales, avec des instruments spécifiques comme le tambour, d'origine soudanaise, ou le rite du zâr, une cérémonie destinée à éloigner les mauvais sorts, pratiquée en Tanzanie et en Ethiopie, surtout pendant l'excision, vue comme un « possible héritage » de la Corne de l'Afrique. La chercheuse Behnaz Mirzai note dans ses entretiens avec des Africains-Iraniens (que), « ceux-ci s'identifient eux-mêmes comme Iraniens, et dans certains cas rejettent tout lien avec l'Afrique ». De même, leur identification à l'islam est

très forte, d'autant plus qu'historiquement, ils ont été stigmatisés comme infidèles. Plusieurs millions d'Africains ont été déportés vers le Moyen-Orient et l'Inde, entre le XVI^e et le XIX^e siècles, par des esclavagistes arabes. À l'issue de la guerre russo-perses de 1826-1828, le commerce des esclaves est coupé au Nord. La traite des Africains augmente en conséquence, malgré une première abolition officielle en 1848. Sur 700 000 Africains de l'est déportés au XIX^e siècle, on estime qu'un tiers est resté en Iran. Mais d'autres Africains vont arriver librement en Iran. Certains noms de famille indiquent des origines géographiques, ainsi de Zanzibari ou Habashi, de l'arabe Al-Habash, l'Abyssinie. Historiquement, la traite est allée plongé bien au-delà de la Corne de l'Afrique, jusqu'à l'île de Madagascar ou le Mozambique.

Certains esclaves ou descendants d'esclaves connaissent une ascension sociale vertigineuse, comme Ya'qub Sultan, devenu en 1717 gouverneur de Bandar Abbas, le principal port desservant le centre et le sud de l'Iran. Mais la réalité commune est terrible, ainsi des innombrables garçons vont être castrés avant d'être vendus. La plupart ne survivait pas à l'opération. Longtemps, après l'abolition de l'esclavage, les Africains-Iraniens ont été tenus à l'écart de l'école. Le racisme et les stéréotypes hérités de l'esclavage y sont responsables.

Noël Ndong

FOOTBALL

Le bureau réaménagé de la Linafoot

Le comité exécutif de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a procédé à un léger réaménagement du bureau de la Ligue nationale de football (Linafoot) lors de sa dernière réunion le 11 juillet.

Dans une note publiée le 13 juillet, la Fécofoot a confirmé Charles Otendé à son poste de président de la Linafoot. Il est aidé dans l'exercice de ses fonctions par deux vice-présidents, notamment Mamadou Djakité et Célestin Apelé respectivement premier et deuxième vice-présidents. Armand Jean Blaise Loumouamou assume les fonctions de secrétaire général avec pour adjoint Paul Samba. Raoul Kanda et Frane Pétronil Soumbou occupent respectivement les postes de trésorier et trésorier général adjoint. François Nanga, Joël Nkokolo, Jean Bruno Opanet, Judith Harnele Boukoku et Léonard Loufingou sont les membres.

La Fécofoot, rappelons-le, a délégué ses pouvoirs à la Linafoot qui assure désormais l'organisation et l'administration du championnat national d'élite direct Ligue

1. Son rôle est d'élaborer les calendriers des matches, les publier et les communiquer aux différents partenaires. Elle désigne les commissaires de match et/ou les assesseurs d'arbitres et prononce les sanctions autres que celles prises par les autres commissions. La Linafoot a aussi pour rôle d'administrer, gérer et superviser la compétition, de répondre devant la Fécofoot de tous les actes posés par elle et d'homologuer les matches.

Examiner tout incident consigné dans les rapports des commissaires et/ou des assesseurs d'arbitres et des arbitres ou tout autre officiel désigné fait partie de son rôle tout comme prendre des sanctions contre les responsables des actes incorrects de nature à perturber le bon déroulement de la compétition ou la pratique du football.

James Golden Eloué

ATHLÉTISME

La World athletics actualise le système de qualification olympique

La plus haute instance de l'athlétisme a annoncé, le 28 juillet, dans un communiqué de presse de nouvelles révisions des règles régissant la technologie de la chaussure, qui visent à donner la certitude aux athlètes se préparant pour les Jeux olympiques de Tokyo 2021 et à préserver l'intégrité des préparatifs de la compétition d'élite. Ces modifications ont été approuvées par le Conseil mondial de l'athlétisme la semaine dernière.

Elles sont basées sur d'importantes discus-

sions en cours avec le groupe de travail sur les chaussures de sport, créé cette année, et les fabricants de chaussures. Ils comprennent des modifications de la hauteur maximale des chaussures à crampons pour les épreuves d'athlétisme et l'établissement d'un « système de disponibilité des chaussures de sport ». Selon la World, les détails portant sur ces modifications seront publiés dans les prochains jours.

Rude Ngoma

LIBRAIRIE LES MANGUIERS
Un Espace de Vente
Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi 09h - 17h
Samedi 09h - 13h

REMERCIEMENTS

La Famille Bombete remercie du fond du coeur tous les parents, amis et connaissances pour l'assistance, le soutien et la présence réconfortante dont elle a fait l'objet lors de la disparition de leur fils, frère, oncle, père, grand-père et mari Gabriel Bombete « Gaby » décédé à Paris le 25 Mai 2020.



NÉCROLOGIE

Jules César Ollébi, agent des Dépêches de Brazzaville, Herbin Ngnoly, Judit Ngnoly, Gérard Oba, Roseline Ngnoly, Ornela Ngnoly, la famille Abongo Akango Albertine ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle, grand-père Joseph Ngnoly, survenu le 24 juillet 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tien au n°58, rue Dahomey à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les familles Koukola Jacqueline, Dibantsa Edouard et enfants ont le regret d'annoncer à tous les amis, parents et enfants le décès tragique de Dibantsa Massengo Félicien, survenu le 27 juillet 2020 au CHU de Brazzaville.

La veillée se tient au n°20, avenue Gamaba à Mfilou. Merci de prier pour le repos de son âme.



DÉPRÉCIATION DU FRANC CONGOLAIS

Noël Tshiani pour une nouvelle politique monétaire en RDC

Pour l'ex-challenger de Félix Tshisekedi à la présidentielle de décembre 2018, la dépréciation monétaire va se poursuivre tant qu'il n'y aura pas de changement d'hommes, de vision, de stratégie et d'approche à la Banque centrale du Congo.

La monnaie nationale poursuit sa descente aux enfers. Il se négocie actuellement autour de 20.000 FC le dollar. Jamais le franc congolais (FC) n'a été autant mal barré qu'il l'est aujourd'hui avec tout ce que cela entraîne comme conséquence en termes d'effritement de pouvoir d'achat de la population. Il va sans dire que les Congolais subissent aujourd'hui le contre-coup de cette dépréciation du FC lequel influe considérablement sur la qualité de leur vie. Plusieurs tentatives ont été amorcées pour essayer de rétablir les équilibres rompus, mais hélas ! Toutes se sont avérées vaines. Lors du dernier Conseil des ministres, le ministre de Finances ainsi que le gouverneur de la Banque centrale (BCC) ont été instruits pour suivre de près la situation et proposer un rapport hebdomadaire en tant que responsables de la stabilité monétaire.

L'on se rappelle également que le 30 avril dernier, le gouverneur de la BCC, Deogratias Mutombo, avait annoncé trois mesures pour stabiliser le FC. Il s'est agi notamment de précéder à un ajustement budgétaire consistant à aligner les dépenses du

gouvernement au niveau des recettes disponibles et d'émettre des bons du Trésor à valeur élevée pour lever des ressources financières supplémentaires sur le marché intérieur. A cela s'est ajoutée la vente directe des dollars aux banques commerciales de sorte à diminuer la pression sur le marché de change parallèle.

Toutes ces stratégies n'ont produit aucun effet escompté. Le FC a continué à perdre de sa valeur face au dollar. Actuellement, quelques esprits éclairés à l'instar de Noël Tshiani Mwandivita sont montés au créneau pour réfléchir sur la question et proposer, au besoin des voies de sorties.

Ancien candidat malheureux à la présidentielle de décembre 2018, cet économiste de poigne a publié récemment une série de tweets sous forme d'un plaidoyer en faveur d'une nouvelle politique monétaire en RDC. L'objectif de sa réflexion est de stopper carrément la dépréciation du FC face aux devises étrangères. Pour ce faire, il estime que la Banque centrale du Congo qui ne joue pas très son rôle en tant qu'autorité monétaire devrait changer d'animateurs. En fabri-



quant de manière excessive la devise congolaise, la BCC crucifie par le fait même la monnaie locale, argue-t-il. « Toute création monétaire soutenue par un matelas proportionnel de dollars ne devrait pas entraîner

la dépréciation du franc congolais. La dépréciation du franc congolais ne peut s'expliquer que par la planche à billet sans contrepartie des devises ou de production (...) Si l'on n'a pas assez de devises pour assurer la

stabilité du taux de change du franc congolais par rapport au dollar, ceci revient à dire qu'on a créé trop de francs congolais que l'économie ne peut supporter », explique Noël Tshiani.

La Banque centrale, poursuit-il, fabrique trop de francs congolais que le ministère des finances absorbe en émettant des bons du Trésor sur lesquels l'État paie des charges financières (taux d'intérêt). « La dépréciation monétaire va se poursuivre tant qu'il n'y aura pas de changement d'hommes, de vision, de stratégie et d'approche à la BCC et à la Primature (y compris le comité de conjoncture économique) », ajoute cet économiste de première heure qui, par ailleurs, réduit les réformes jusque-là opérées dans le secteur de finances à un changement purement cosmétique sans incidence sur la stabilité de la monnaie. « Dans un pays où les mécanismes de transmission de politique monétaire sont bouchés et ne fonctionnent pas, les taux directeurs et coefficient des réserves obligatoires ne sont pas des instruments adéquats de conduite de politique monétaire », conclut-il.

Alain Diasso

LUTTE CONTRE LE CHOLÉRA

Plus d'un million de personnes vont être vaccinées

La campagne de vaccination cible cinquante-neuf aires de santé dans les cinq zones de santé de la province du Sud-Kivu, à savoir Fizi, Idjwi, Minova, Nundu et Uvira.

Organisée par le ministère de la Santé avec l'appui de Gavi Alliance, l'OMS et l'Unicef, la campagne de vaccination durera cinq jours soit du 29 juillet au 2 août 2020. A la suite de la pandémie de covid-19, le Dr Amédée Prosper Djiguidé, chargé du Bureau de l'OMS pour la RDC, souligne que la campagne de vaccination contre le choléra se déroulera en tenant compte du respect des gestes barrières, notamment le lavage des mains et la distanciation physique. La campagne de vaccination orale contre le choléra dans le Sud-Kivu rappelle que la RDC n'est pas seulement confrontée à Ebola, dans la province de l'Equateur, et à la covid-19 dans quinze de ses vingt-six provinces, mais aussi au choléra et à la rougeole, des épidémies qui tuent en silence et pour lesquelles nous devons nous mobiliser davantage. Dans ce contexte marqué par la pandémie du coronavirus, les gestes barrières, particulièrement la distanciation physique et le lavage des mains, seront strictement observés durant la campagne.

Le Programme national de l'élimination du choléra et des autres maladies diarrhéiques et le Programme élargi de vaccination (PEV) ont indiqué que la campagne allait utiliser la stratégie du "porte-à-porte" pour éviter un potentiel afflux des populations des aires de santé voisines non concernées. « C'est une approche essentielle qui permet d'atteindre l'objectif de fournir le vaccin oral sûr et efficace à ceux qui sont les plus à risque et qui étaient dans les zones exposées aux récentes inondations du mois d'avril dernier », précise le ministre provincial de la Santé du Sud-Kivu, M. Cosmos Bishisha. « La communication est indispensable à la bonne compréhension de l'intérêt de la vaccination, c'est pourquoi il est essentiel que la population puisse promouvoir et s'approprier les mesures d'hygiène individuelle et collective pour enrayer la menace du choléra, poursuit le ministre. Pour la réussite de cette campagne, Gavi a mobilisé plus d'un million de doses de vaccin oral (Euvichol+). En outre, afin de mobiliser le plus largement possible la population à accepter cette campagne, les députés et les membres de la société civile du Sud-Kivu ont été également mis à contribution.

Blandine Lusimana

CÉNI

Ronsard Malonda définitivement zappé

Le secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (Cénc), l'abbé Donatien Nshole, affirme que l'affaire Malonda appartient au passé.

Après avoir rencontré, le 28 juillet, à Kinshasa le président par intérim de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) à Kinshasa, le secrétaire général de la Cénc, l'abbé Donatien Nshole, a affirmé que l'affaire Malonda appartient au passé. Le prélat a indiqué, en clair, que les discussions avec l'ancien premier vice-président de l'Assemblée nationale ont notamment tourné autour des réformes électorales. « Je suis dans mon rôle (...) pour savoir ce qu'il pense de ce qui nous tient à cœur dont les réformes autour de la Cénic et de la loi électorale, c'est quelque chose que nous estimons important parce qu'on ne peut pas y arriver si nous ne parlons pas avec les politiques qu'ils sont », a expliqué l'abbé Donatien Nshole. Abordant la question de l'entérinement de Ronsard Malonda comme délégué des confessions religieuses à la tête de la centrale électorale, le secrétaire général de la Cénc fait savoir que « cette affaire appartient au passé ». « Bon, ça, je crois que c'est du passé », a-t-il sèchement indiqué. Il est, en effet, rappelé que ce choix de Ronsard Malonda pour succéder à Corneille Nangaa à la tête de la Cénic a été à la base des derniers incidents enregistrés à travers le pays dont les marches organisées par les plates-formes Cach, Lamu-



Jean-Marc Kabund et l'abbé Donatien Nshole DR

ka et le Comité laïc de coordination ainsi que d'autres déclarations de la société civile. Presque toutes les regroupements politiques, à part le Front commun pour le Congo, se sont opposés à son entérinement. Ce choix a également divisé les confessions religieuses, de qui ce choix devrait, en principe, venir. Des rapports contradictoires venant de tous les camps ont révélé des diverses irrégularités ayant entaché le processus devant conduire à la présentation du candidat de la plateforme « Confessions religieuses » pour succéder à Nangaa à la tête de la centrale électorale. Et, ces bruits sont arrivés jusqu'au chef de l'Etat qui, à la fin, devrait prendre une ordonnance pour nommer la personne choisie par les responsables d'églises et dont le choix serait entériné par l'Assemblée nationale.

Alors que l'on attendait du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, l'ordonnance pour la nomination de Ronsard Malonda comme président de la Cénic, le président de la République a signifié à la présidente de l'Assemblée nationale que la procédure de ce choix avait été entachée de beaucoup d'irrégularités, selon les différents rapports sur sa table. Ce qui le mettait dans l'impossibilité d'approuver ce choix par une ordonnance. C'était également l'occasion pour Félix Tshisekedi d'appeler à l'apaisement au sein de la communauté nationale. Le chef de l'Etat a recommandé qu'un tel processus qui impacte la politique générale du pays soit conduit dans un esprit de consensus, d'apaisement et dans le strict respect des règles régissant la plateforme appelée à faire ce choix.

Lucien Dianzenza

MASSACRE DE KIPUPU

Dr Mukwege dit stop à l'impunité par l'application du Rapport Mapping

L'application du rapport Mapping mettra fin à l'impunité des crimes commis sur les civils dans l'est de la République démocratique du Congo, comme le massacre du 17 juillet à Kipupu qui a fait deux cents victimes. C'est l'avis du Dr Denis Mukwege.

La nuit du 16 au 17 juillet, deux cents civils ont été massacrés à Kipupu, chef-lieu du secteur d'Itombwe, territoire de Mwenga dans la province du Sud-Kivu. Il y a aussi eu deux cent cinquante maisons incendiées et cent cinquante personnes portées disparues. Ce crime, comme tant d'autres commis dans l'est du pays, va rester impuni. Et cela a suscité la réaction de désolation et de révolte du Prix Nobel de la paix, le Dr Denis Mukwege.

Dans un tweet, le médecin directeur de l'hôpital général de Panzi dénonce ce fait macabre en ces termes : « *Ce sont les mêmes qui continuent à tuer en RDC. Les comptes macabres de Kipupu sont dans la ligne droite des massacres qui frappent la RDC depuis 1996. Tant que l'impunité perdurera et que les recommandations du rapport Mapping des Nations unies seront ignorées, les massacres des Congolais continueront* ».



Dr Denis Mukwege

publié en 2010. Il s'agit d'un document, résultat des enquêtes concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire

commises entre mars 1993 et juin 2003 en RD-Congo. Plus de 550 pages d'inventaire des crimes perpétrés en RDC, ce rapport répertorie 617 incidents à classer comme

crimes internationaux au cas où ces crimes feraient l'objet d'enquête et de poursuites judiciaires complètes, tels les crimes de guerre commis lors de conflits armés internes ou

internationaux. Il y a aussi les crimes contre l'humanité commis dans une attaque généralisée ou systématique contre une population civile. Le rapport Mapping fait observer que la réaction des autorités congolaises face à ces multiples crimes s'est avérée inexistante. La passivité de l'Etat congolais a encouragé la perpétuation des violations et des massacres. Le rapport propose la mise sur pied d'une politique holistique de justice transitionnelle, avec la création des mécanismes divers et complémentaires, judiciaires et non judiciaires, la réparation et la réhabilitation des victimes, ainsi que la mise en route des réformes des institutions de justice et de sécurité.

La balle est donc dans le camp du gouvernement et de la société civile, afin d'envisager la création d'une juridiction mixte, d'une commission vérité et réconciliation, des programmes de réparation et des réformes, en impliquant naturellement la population par des consultations nationales. La finalité, ce serait de bannir l'impunité et de mettre définitivement fin à des crimes dans l'est du pays et ailleurs, vœu de l'unique Prix Nobel de la paix congolais.

Martin Enyimo

« Ce sont les mêmes qui continuent à tuer en RDC. Les comptes macabres de Kipupu sont dans la ligne droite des massacres qui frappent la RDC depuis 1996. Tant que l'impunité perdurera et que les recommandations du rapport Mapping des Nations unies seront ignorées, les massacres des Congolais continueront ».

Le rapport Mapping...

Le réparateur des femmes violées dans les conflits armés dans l'est de la République démocratique du Congo recommande ainsi l'application du rapport de Mapping des Nations unies

MUSIQUE

Reddy Amisi enregistre l'album « Bailo Canto » à Paris

L'ancien chanteur de Viva La Musica s'affaire dans les travaux d'enregistrement de son quatrième album, depuis sa séparation d'avec son mentor Papa Wemba.

Le prochain opus du chanteur de charme et moraliste, Reddy Amisi, s'appellera Bailo Canto. C'est en fait le surnom de la star, ancien du groupe Viva La Musica. Evoluant avec son propre groupe «La Casa do Canto» depuis plus de dix-huit ans maintenant, l'auteur des tubes intemporels comme Bomengo ata kala, Sala Keba, Orphelin, Intérêt, Etoile, Libala, etc., dans Viva La Musica, a fait un featuring avec un autre chanteur de charme, Héritier Watanabe (ancien de Wenge Musica Maison Mère de Werrason), dans cet album à venir. Notons que Reddy Amisi a lui aussi posé sa voix singulière dans une chanson contenue dans le prochain album d'Héritier Watanabe, Mi-ange, mi-de-

mon. Un deuxième featuring est en concoctage, mais il n'a pas donné le nom de l'artiste jusqu'à ce que tout soit finalisé. L'opus Bailo Canto comportera dix titres, a précisé Reddy Amisi dans une émission télé à partir de France.

Outre l'album, Reddy Amisi va également mettre sur la place publique, notamment sur la toile (sa chaîne TV sur Youtube), une production scénique acoustique. Il va en fait reprendre, parmi une centaine des chansons de sa riche discographie, dix morceaux qui ont marqué plus de quarante ans de sa carrière musicale, depuis son premier tube Kotida dans Viva la Musica, jusqu'à l'album Likelemba avec son groupe La Casa do Canto.



Aujourd'hui l'une des références de la jeune génération des chanteurs congolais, Reddy Amisi est auteur, dans Viva La Musica, des albums Queen Lina (1990), Injustice (1993), Prudence (1994), Ziggy (1996), Etoile (1998), Fin d'exil (2000) avec Stino Mubi. Parti de Viva La Musica après dix-neuf ans, il a enregistré avec son groupe La Casa do Canto les albums Compteur à zéro (2002), Ligne droite (2005) et Likelemba (2010). Tenace, rigoureux, et déterminé, il s'apprête donc à mettre dans les bacs Bailo Canto, son quatrième album depuis sa séparation d'avec son mentor, feu Papa Wemba, avec qui il a fait le tour du monde pour diverses productions scéniques.

M.E.

PROCESSUS ÉLECTORAL

Tshisekedi reçoit le groupe des signataires de l'appel du 11 juillet

Ces personnalités ont fait part au président de la République des propositions de réformes à engager à la centrale électorale ainsi que dans le processus électoral tout entier, avant les élections prévues pour 2023.

Le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, s'est entretenu, le 28 juillet dans la soirée, avec groupe d'élus nationaux et quelques membres de la société civile sur le processus électoral dans le pays. Réunis au sein du collectif des « signataires de l'appel du 11 juillet 2020 pour un consensus sur le processus électoral », ces Congolais ont fait part au chef de l'Etat des propositions de réformes à engager à la centrale électorale ainsi que dans le processus tout entier, avant les élections prévues pour 2023. Pour ce groupe, le consensus reste la voie la mieux indiquée pour régler la crise politique actuelle liée à la désignation des animateurs de la Commission électorale nationale indépendante (Céni).

Parmi ces personnalités reçues par le chef de l'Etat figurent, entre autres, les députés membres des plates-formes politiques Cach, FCC et Lamuka dont Juvenal Munubo, Claudel Lubaya, Jean Jacques Mamba, Delly Sessanga, Henry Thomas



Le chef de l'Etat et ses hôtes/DR

Lokondo, Patrick Muyaya, Daniel Mukoko Samba...

Le député Delly Sessanga, porte-parole de la délégation,

indiqué au sortir de l'audience, qu'ils étaient venus soumettre au chef de l'Etat la primeur de leurs démarches en rapport avec un

éventuel consensus sur le processus électoral en RDC. L'élue de Luiza, dans le Kasai, a précisé que c'est le chef de l'Etat lui-

même qui avait lancé un appel afin qu'il y ait un large consensus au sein de la classe politique du pays sur cette question.

Pour ce député, leur démarche consistait à rapprocher les points de vue des uns et des autres autour de cette préoccupation et non rechercher un dialogue pour le partage du pouvoir du genre Sun City. La démarche, a-t-il précisé, se rapportait uniquement aux questions électorales, à savoir parvenir à un consensus. « Il s'agit donc d'une initiative au-delà des clivages politiques à la recherche des solutions pour le pays et qui s'inscrit dans la dynamique des institutions », a souligné le leader du mouvement Envol. Il a été indiqué que ce groupe devra également engager, dès ce mercredi 29 juillet, des discussions avec le Premier ministre, les présidents de deux chambres du Parlement, les responsables des différentes plates-formes politiques, ainsi que d'autres personnalités politiques, de la société civile, etc.

Lucien Dianzenza

« Il s'agit donc d'une initiative au-delà des clivages politiques à la recherche des solutions pour le pays et qui s'inscrit dans la dynamique des institutions »

LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE À KINSHASA

Application à dents de scie des gestes barrières

Après la déclaration du commissaire provincial de la ville de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo a enjoint les éléments de la police d'interpeller toute personne n'ayant pas porté correctement le cache-nez. Et les Kinois n'ont pas manqué de réagir à cette injonction.

Dans la foulée des réactions, nombre de Kinois apprécient à sa juste valeur l'initiative de la police se référant aux cas de plusieurs pays, notamment les grandes puissances, qui ont confiné à nouveau et ce, après seulement quelques mois de confinement. « Oui, il faut que les gestes barrières puissent être respectés, car la maladie n'est pas partie, elle est encore parmi nous. Plusieurs autres pays bien organisés avaient déconfiné et maintenant ils sont en train de confiner à nouveau leurs populations », commentent plusieurs Kinois.

Par ailleurs, certains ont condamné la manière dont certains éléments de la police s'y prennent, mettant de l'emphase sur la violence à exercer sur les récalcitrants et le traumatisme qu'ils causent au sein de la population déjà traumatisée avec la montée en flèche du dollar américain et les conditions de vie difficiles engendrées par la pandémie de covid-19. « La maladie existe, nous ne refusons pas, mais nous n'apprécions pas la manière dont les autorités s'y prennent depuis le début de cette maladie. Aucun accompagnement des autorités, par exemple assister la population en distribuant les masques. Par contre, les éléments de la police brutalisent la population sur le port des masques et lui oblige une amende de 5000 FC alors que celle-ci vient de passer trois mois à la maison », réagit un jeune kinois sous le sceau de l'anonymat.

D'autres continuent à émettre des doutes quant à l'existence de la maladie en RDC, surtout avec la dernière sortie médiatique de celui que l'on surnomme le patriarche de la pandémie à coronavirus en RDC, à savoir le premier cas déclaré positif à la covid-19. Ce dernier a, en effet, avoué avoir été forcé à admettre qu'il était malade. Il est à noter que sur cette déclaration, le démenti du ministre de la Santé, Eteni Longondo, n'a pas tardé. Il sied de souligner que les Kinois en général respectent les mesures barrières en ce qui concerne le port de masques, ou encore la distanciation physique. Cependant, leur comportement laisse à désirer et ne cadre pas toujours avec les exigences sanitaires qu'impose la pandémie.

Christopher Khonde (stagiaire)

FOOTBALL-MERCATO

Lille en voie de signer Jackson Muleka

Le TP Mazembe est en contact avancé avec Lille pour le transfert de son jeune attaquant, Jackson Muleka, tout en envisageant le prêter à Mouscron en Belgique ou Boavista au Portugal.

Le jeune attaquant international congolais du TP Mazembe Jackson Muleka (20 ans) suscite de plus en plus d'intérêt en ce moment, d'autant plus qu'on ne connaît pas encore sa prochaine destination. Meilleur buteur de la Ligue des champions de la Confédération africaine de football (CAF) avec sept buts dont trois doublés en dix matchs disputés, il est très suivi par Lille (Ligue 1 française).

Le manager du club de Lubumbashi, Frédéric Kitengie, a parlé des contacts avec le Losc qui voudrait signer le joueur et ensuite le prêter à l'Excelsior Mouscron en Belgique ou à Boavista au Portugal. Alors que la presse française a parlé d'un montant de 2 millions d'euros, Frédéric Kitengie n'a rien divulgué à ce sujet. « En fin de semaine, Lille a reconnu que Mouscron agissait en leur nom... Et Lille viendra au TP Mazembe et nous allons discuter. En ce qui concerne l'argent, Mazembe n'a pas encore parlé de montant. Ce sont des spéculations des agents et de la presse. Mazembe n'est pas là pour demander trop d'argent ou peu. Le club voudrait assurer l'avenir de son attaquant avant toute chose. Lille tient à obtenir la signature du génie congolais et pourrait le prêter en Belgique ou au Portugal. Il faut absolument contourner l'influence des agents. Lille tient absolument à avoir Jackson Muleka et vou-



Jackson Muleka

draît le placer d'abord soit à Mouscron soit à Boavista avant qu'il ne revienne en France », a déclaré la manager de Mazembe sur Radio Top Congo FM. Mais selon le site Football365 Afrique, l'Excelsior Mouscron aurait pris l'option de négocier directement pour son propre compte et non pour un autre, et Lille aurait le pouvoir du rachat. Outre Lille (qui voudrait laisser partir son buteur nigérian Victor Osimehn) et Mouscron, Jackson

Muleka attirerait aussi l'attention du RSC Anderlecht de Belgique et d'Hanovre récemment promu à Bundesliga (D1 Allemande). L'avenir du jeune prodige du Tout-Puissant Mazembe issu de son centre de formation pourrait être clair dans les jours à venir. On rappelle que Mazembe avait repoussé l'offre de Lens (Ligue1) qui avait aussi manifesté une attention soutenue pour le jeune attaquant.

Martin Engimo



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTÈME DE FILETS SOCIAUX
UNITÉ DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE / N°006-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN ADMINISTRATEUR BASE DE DONNEES ET DE SYSTEMES D'INFORMATION DU PROJET LISUNGI

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, Administrateur des bases de données et des systèmes d'information du projet Lisungi.

-Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet Lisungi, l'administrateur de bases de données et de systèmes d'information sera chargé de (i) assurer la conception, le développement et la maintenance de la base de données du RSU et de l'applicatif Lisungi ; (ii) mettre en exploitation et gérer les serveurs de données (administration, automatisation, développement des procédures, sécurité et autorisation d'accès, optimisation des traitements et des requêtes) ; (iii) coordonner le développement et la mise à jour des interfaces WEB d'accès aux différentes bases de données ; (iv)

assister et renforcer les capacités des équipes et autres structures utilisatrices du RSU

3. L'Administrateur de bases de données et de systèmes d'information (ABDSI) sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

4. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :

- Être titulaire d'un Bac +5 au moins d'une école d'ingénieurs ou de l'université (Master pro Sciences et technologies par exemple) avec une solide expérience dans le développement et la gestion des bases de données ;
- Justifier au moins de dix (10) années d'expérience dans le développement et la gestion des bases de données dans le secteur privé ou public ;
- Justifier d'une expérience dans l'architecture des systèmes d'information et

les principales bases de données (PostgreSQL et MySQL...);

-Avoir une expérience significative dans le développement d'applications WEB pour entreprise ;

-Avoir des compétences en sécurité informatique ;

-Justifier d'une bonne capacité rédactionnelle des procédures, notices en français

5. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

6. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 17 août 2020 à 13H00 aux adresses

ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N° 006-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un administrateur de bases de données et de systèmes d'information du projet Lisungi» ; « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungi-projet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 28 juillet 2020

Le Coordonnateur
Alfred Constant KIAKOUAMA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°005-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE ET ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (EFIPA)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, expert formation, insertion professionnelle et activités génératrices de revenus de l'unité de gestion du projet.

3. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet Lisungi, l'expert formation, insertion professionnelle et AGR sera chargé de (i) appuyer les équipes du MEPSA et du MEPFQE dans la mise en œuvre des protocoles d'accord signés avec ces ministères en vue de l'amélioration des systèmes éducatifs et de formation dans les zones du projet ; (ii) suivre l'utilisation des services d'éducation par les enfants des ménages éligibles aux transferts monétaires ; (iii) superviser la formation qualifiante des jeunes porteurs des projets d'emploi ou d'auto emploi dans les différents centres de formation ; (iv) coordonner, en s'appuyant sur les agences d'accompagnement, l'insertion des

jeunes formés et des ménages porteurs de projet d'AGR ; (v) Appuyer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des bénéficiaires de transferts monétaires en termes de formation.

4. L'Expert Formation, Insertion Professionnelle et AGR (EFIPA) sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :

- Être titulaire d'un BAC + 5 de préférence en ingénierie de formation, science de l'éducation, agronomie, économie, ou tout autre diplôme utile dans le cadre de la fonction à promouvoir ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi qu'une connaissance avérée du système éducatif congolais ;
- Avoir au moins 05 ans d'expérience dans le domaine de l'accompagne-

ment à l'insertion professionnelle et ou socioéconomique via l'auto-emploi ou l'entreprenariat agricole ;

-Justifier d'une solide expérience dans le suivi et l'encadrement des bénéficiaires de crédits ou de subventions dans les banques ou établissements de microfinance ;

-Savoir rédiger des rapports d'activités, des plannings de suivi financier et opérationnel ;

-Savoir planifier et organiser ses activités ;

-Maîtriser l'outil informatique notamment Excel, Word, Powerpoint, internet et Courrier électronique.

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou

certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 17 août 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N°005-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un expert formation, insertion professionnelle et AGR de l'Unité de Gestion du Projet» ; « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 28 juillet 2020

Le Coordonnateur
Alfred Constant KIAKOUAMA



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
N°007-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20**

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE SUIVI EVALUATION LOCAL DE L'ANTENNE DEPARTEMENTALE DE LA LIKOUALA

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, Administrateur des bases de données et des systèmes d'information du projet Lisungi.

3. Placé sous l'autorité directe du Chef de l'antenne départementale à qui il rend compte des activités dont il a la charge, il travaille en étroite collaboration avec les Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) au niveau de la zone d'intervention. Il sera chargé notamment de (i) Appuyer la CAS dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail et des instruments d'indices notamment le Système d'information et de gestion (SIG) et les indicateurs et les autres outils de collecte de l'information; (ii) Aider à la mise en place du dispositif de ciblage, d'enregistrement et paiement des ménages; (iii)

Veiller au bon fonctionnement des instruments et matériels du Système Informatique d'Information et de Gestion, au niveau local; (iv) Assurer l'audit interne de tout le processus de sélection, de paiement et de suivi des ménages au niveau de la CAS.

4. Le Responsable Suivi et Evaluation Local de l'antenne de la Likouala sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :

- être titulaire d'un Bac +3 minimum, en sociologie, travail social, géographie, statistique, en économie ou équivalent;

- justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'animation sociale dans les projets de développement communautaire;

- avoir des compétences en statistique et en cartographie;

- posséder différentes compétences techniques dans le travail social;

- avoir la maîtrise de la suite office microsoft et de l'outil internet;

- avoir la maîtrise du français et des langues nationales.

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 17 août 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis

d'appel à candidature N° 007-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un responsable suivi évaluation local de l'antenne départementale de la Likouala»; « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 28 juillet 2020

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

SANTÉ

Kindamba et Loukouo dotées en infrastructures sanitaires

La sous-préfecture de Kindamba et la localité de Loukouo, dans le département du Pool, viennent de se doter respectivement d'une maternité et d'un Centre de santé intégré (CSI) réhabilités dans le cadre du projet de consolidation de la paix et démarrage du processus de Désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants (DDR).

Officiellement remise, le 28 juillet, au ministère de la Santé par le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolelas, en présence du coordonnateur des Agences du système des Nations unies, Chris Mburu, et des chefs d'agences onusiennes en poste au Congo, ces deux ouvrages de santé constituent, pour les populations bénéficiaires, un motif de soulagement. En effet, longtemps restée dans un état de délabrement renforcé par un vent violent ayant emporté sa toiture, la maternité rénovée de Kindamba ainsi que la construction du CSI de Loukouo viennent ainsi de mettre un terme aux souffrances des populations de ces deux localités, notamment les femmes enceintes souvent obligées de parcourir de longues distances pour donner vie. « Nous sommes désormais rassuré que les femmes qui accouchaient dans des conditions inappropriées peuvent désormais le faire dans de bonnes conditions », a indiqué le sous-préfet de Kindamba, Jean-Marie Badila.

Financée par le Fonds de consolidation de la paix, pour un coût de plus de 250 millions FCFA, la réhabilitation de la maternité de Kindamba a été exécutée par trois agences (Pnud, Fnuap et le HCR) en synergie avec l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations unies pour l'enfance avec la collaboration du ministère de la Santé.

Saluant la mise en œuvre de ces projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des conditions des populations du Pool et le retour de la paix, Euloge Landry Kolelas a souligné : « La réhabilitation de ces ouvrages dans la communauté



Remise de la clé symbolisant la réception de l'ouvrage

urbaine de Kindamba contribuera à l'amélioration des conditions idoines de prise en charge médicale des malades du district sanitaire Kindamba-Vindza-Kimba. Les conditions sont réunies pour soulager les femmes enceintes et éviter leur évacuation vers d'autres localités au risque de leur vie et celle des nouveau-nés »

Ravi de la réalisation de ces deux ouvrages, le coordonnateur résident des Nations unies a réitéré la volonté des agences onusiennes d'accompagner le gouvernement congolais dans sa marche pour la consolidation de la paix dans ce département.

« Nous sommes disposé d'aider le gouvernement congolais dans la consolidation des acquis en ma-

tière des besoins essentiels des populations », a déclaré Chris Mburu, précisant que la coalition des agences des Nations unies reste à l'écoute des propositions que peuvent faire la partie congolaise en cas de besoins exprimés.

L'électricité, l'eau et le financement manquent au rendez-vous

« La réhabilitation de ces ouvrages dans la communauté urbaine de Kindamba contribuera à l'amélioration des conditions idoines de prise en charge médicale des malades du district sanitaire Kindamba-Vindza-Kimba. Les conditions sont réunies pour soulager les femmes enceintes et éviter leur évacuation vers d'autres localités au risque de leur vie et celle des nouveau-nés »

Bien que dotée d'une capacité de près de vingt-huit lits pour une moyenne d'accouchement de trente naissance par mois, la maternité de Kindamba éprouve encore des besoins pour une meilleure prise en charge des femmes en attente d'accouchement. « Ici à Kindamba nous attendons 151 accouchements pour ce mois dont 36 proviennent des centres de santé intégrés et 16 des centres de références pouvant partir des villages avoisinants », a fait savoir le médecin épidémiologiste praticien des hôpitaux, Niemet Gambou, qui y évolue.

Selon lui, l'électricité, l'eau et le manque de financement constitue un réel problème auquel fait face cette structure sanitaire. D'où son souhait ainsi que celui du personnel de voir installer dans cette localité une centrale électrique afin de disposer en permanence de l'électricité, mais surtout du financement qui constitue un réel problème.

S'agissant du personnel, il a précisé que la maternité de Kindamba dispose de trois catégories de personnel. Il s'agit des bénévoles, contractuels ainsi que le personnel d'appui constitué des agents de la Croix-Rouge, mais aussi d'une sage-femme et d'un psychologue mis à sa disposition par le Fnuap.

En rappel, la réhabilitation des ouvrages de santé de Kindamba et Loukouo intervient après les plateformes de dialogue et d'échange intracommunautaires antérieurement lancées dans le Pool. Elle vient ainsi de baliser le terrain pour le démarrage aisé du processus de Désarmement, démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

Guy-Gervais Kitina

RECONNAISSANCE

Le Cnosc a eu une pensée pour Jean-Claude Ganga

Le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) a rendu hommage, à titre posthume, à Jean-Claude Ganga, homme politique qu'il considère comme étant l'un des pères fondateurs des Jeux africains.

Jean-Claude Ganga a été le grand artisan des Jeux continentaux dont la première édition s'est déroulée à Brazzaville en 1965. L'ancien ministre des Sports était, comme le souligne le Cnosc, de la famille des premiers dirigeants sportifs de l'Afrique post-indépendances. « Jean-Claude Ganga fût aussi acteur et témoin privilégié de la structuration du mouvement olympique et sportif africain », précise le Cnosc.

Ce dirigeant sportif et homme politique a, en effet, contribué à la création du Conseil supérieur du

sport en Afrique en 1966 dont il devient le premier secrétaire général de 1966 à 1979. Il a multiplié les voyages et des contacts afin de convaincre les dirigeants africains à créer l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (Acnoa) affiliée au Comité international olympique (CIO). Jean-Claude Ganga, précise le Cnosc, a dirigé l'Acnoa de 1989 à 1999. En dehors du continent, celui qui a été d'abord un pratiquant de football avant de servir dans les structures sportives et du mouvement africain a été aussi membre du CIO

jusqu'en 1999. D'ailleurs à l'annonce de son décès, l'actuel président de l'Acnoa n'a pas manqué

de louer les qualités d'un dirigeant qui a inspiré plusieurs générations. « Le mouvement olympique

africain est durement touché. Le président Ganga était un sage. Il a été une source d'inspiration pour plusieurs dirigeants sportifs. Son œuvre pour promouvoir le sport et l'olympisme dans notre continent est immense ; elle ne peut se décrire en quelques termes », a souligné Mustapha Berraf.

Sur le plan culturel, le Cnosc a mis en première ligne les deux ouvrages qu'il a publiés de son vivant, à savoir « Combat pour un sport africain » publié en 1979 et « Il était une fois les Jeux africains » paru en 2015. Jean-Claude Ganga fût aussi un homme politique puisqu'il a été le premier inspecteur de la jeunesse et sports du Congo avant de devenir ministre des Sports en 1989 et ambassadeur du Congo en Chine de 1982 à 1985. Il est décédé le 28 mars à Brazzaville à l'âge de 86 ans.

James Golden Eloué



Jean-Claude Ganga/DR

« Le mouvement olympique africain est durement touché. Le président Ganga était un sage. Il a été une source d'inspiration pour plusieurs dirigeants sportifs. Son œuvre pour promouvoir le sport et l'olympisme dans notre continent est immense ; elle ne peut se décrire en quelques termes »